Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20221129-63-2022-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

28 octobre 2022

Date de la réunion :

29 novembre 2022

N°63.2022

Objet de la délibération :

Finances –Provisions pour risques et charges – reprise de provision – exercice 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **29 novembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux **le 29 novembre, à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au CARROIR, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, Route Nationale, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Pouvoirs :

Yann BOURSEGUIN a donné pouvoir à François FROMET
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Christophe THORIN a donné pouvoir à Nelly ANTOINE

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusés.

Cécilia NAUCHE a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif de provisions mis en place depuis l'année 2015.

A ce titre, figure au budget 2022, sur l'état comptable des provisions constituées, une provision relative aux effets budgétaires de la prise en charge des agents privés d'emploi du Conseil Départemental de Loir-et-Cher d'un montant global de 639 912,00 €.

Au regard de la charge constatée sur l'exercice 2022, de ce dispositif de prise en charge, il convient d'effectuer une reprise de provision pour un montant de 70 000,00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver une reprise de provision, relative à la prise en charge des agents privés d'emploi du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, pour un montant de 70 000,00 €,

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20221129-63-2022-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

- d'utiliser cette provision pour financer les traitements des agents concernés par cette procédure de prise en charge,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 29 novembre 2022

Publié ou notifié le : 05/12/22
Exécutoire le : 05/12/22

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE Département de Loir-et-Cher

Le Président,

Eric MARTELLIERE

GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE Département de Loir-et-Cher